

Reprise des investissements antipollution

Les investissements antipollution réalisés par les industries agroalimentaires ont progressé sensiblement en 2008. Ils reculent cependant dans les petits établissements. Le traitement des eaux usées accapare toujours l'essentiel des sommes investies.

En 2008, les établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés ont investi plus de 174 millions d'euros pour protéger l'environnement. Sur un an, les investissements progressent de 8,5 %. Cette hausse succède à la baisse de près de 10 % observée en 2007. Les gros établissements ont redoublé leurs efforts en 2008. Les études sont également en forte hausse, en particulier celles réalisées en prévision d'un investissement antipollution.

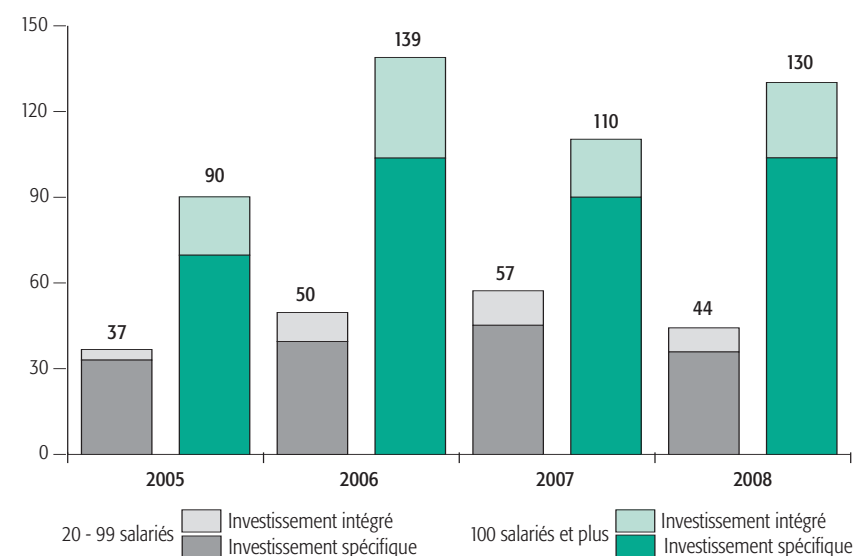
Plus de deux établissements sur cinq concernés

Ces investissements ont été réalisés en 2008 par 1 100 unités, soit plus de deux établissements sur cinq. C'est plus que l'année précédente. Les établissements d'au moins 100 salariés, un millier environ, réalisent les trois quarts des investissements antipollution des industries agroalimentaires. Ils sont deux fois plus nombreux à investir que les unités plus petites (61 % contre 31 %). L'investissement moyen réalisé est également beaucoup plus important : 220 000 euros par établissement, contre 86 000 pour les établissements occupant de 20 à 99 salariés, la moyenne générale se situant à 157 000 euros (5 000 euros de moins qu'en 2007). L'investissement moyen progresse pour les grosses unités contrairement aux unités plus petites. Pour les deux segments, il est plus fréquent. Les investissements les plus coûteux sont généralement réalisés par les gros établissements, qui ont une plus grande capacité de financement. Certains d'entre eux sont particulièrement onéreux tels que la construction d'une station d'épuration. Mais les établissements de plus petite taille prennent progressivement le relais, préférant, quand ils le peuvent, investir plutôt que de

Une reprise des investissements imputable aux gros établissements

Investissements environnementaux selon la taille de l'établissement

en million d'euros



Source : SSP - Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement

➤ payer des taxes et redevances pour se conformer à la réglementation. Par ailleurs, de nombreux investissements découlent de l'obligation de respecter les normes antipollution.

Investissements en hausse dans les grands établissements

Dans les établissements agroalimentaires d'au moins 100 salariés, les investissements pour la protection de l'environnement progressent sensiblement en 2008, après la forte baisse de l'année précédente. Ils s'élèvent à 130 millions euros contre 110 en 2007 (+ 18 %). Les établissements occupant de 20 à 99 salariés ont par contre moins investi en 2008 : 44 millions d'euros, contre 57 l'année précédente. En matière d'investissement, l'inversion de tendance d'une année sur l'autre, est cependant assez fréquente. Souvent, la réalisation de quelques opérations d'envergure (généralement dans le domaine du traitement des eaux usées pour l'industrie agroalimentaire) tire vers le haut le niveau global de l'investissement. Les plus coûteux, mais aussi les plus fréquents, portent sur des opérations entièrement dédiées à la protection de l'environnement. Ils sont dits « spécifiques », par opposition aux investissements « intégrés ». Ces investissements se sont élevés à près de 140 millions d'euros en 2008, en progression par rapport à 2007. Ils représentent

80 % du total des investissements antipollution. L'investissement moyen par établissement concerné est assez conséquent : 141 000 euros, mais il est aussi très variable, pouvant parfois plusieurs millions d'euros. Il concerne alors de lourdes opérations de construction d'équipements antipollution, des travaux de mises aux normes ou d'importantes rénovations. Les petits établissements sont de

**80 %
d'investissements
spécifiques**

plus en plus concernés, les grosses unités ayant déjà réalisé l'investissement. Par ailleurs, lors de l'achat ou du renouvellement d'un équipement, de même que lors de la construction d'une installation, la composante environnementale, comme la composante économique, est de plus en plus prise en compte par les industriels, même si elle génère un surcoût. Celui-ci est alors assimilé à un investissement antipollution « intégré », car intégrant des performances environnementales. Le montant global de ce type d'investissement s'élève à 35 millions d'euros (20 % du total des investissements antipollution). D'un montant moyen plus faible qu'un investissement spécifique (119 000 euros par établissement), il est également moins répandu et concerne autant les petites que les grosses unités.

Le traitement des eaux usées, toujours prioritaire

La prévention de l'environnement concerne de nombreux domaines : traitement des eaux usées ou des déchets, préservation de la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre le bruit et les autres nuisances, préservation des sols... Dans une industrie grande consommatrice d'eau, telle l'industrie agroalimentaire, les sommes investies pour le traitement des eaux utilisées dans le processus de fabrication demeurent très importantes : plus de 64 millions d'euros en 2008. Cela représente près de la moitié du total des investissements spécifiques. Les opérations les plus coûteuses concernent toujours la construction, mais de plus en plus l'agrandissement et la mise aux normes de stations d'épuration intégrées à l'entreprise. Avec, respectivement, 57 % et 43 %, la part des dépenses d'investissements consacrées au traitement des eaux usées est dorénavant plus forte pour les établissements de taille moyenne (20 à 99 salariés) que pour les gros établissements qui ont déjà réalisé les investissements dans ce domaine.

Prévention des pollutions

L'année 2008 a été marquée par le doublement des investissements antipollution dédiés à la préservation de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre : 42 millions d'euros d'investissements spécifiques, en effet, lui sont consacrés. L'investissement moyen par opération est important. Il est réalisé majoritairement par les grosses unités. Le troisième domaine concerne la préservation des sols et des eaux souterraines ou de surface, avec 15 millions d'euros. Les investissements dédiés au stockage, transport ou traitement des déchets ne représentent que 5 % des investissements spécifiques (8 millions d'euros). Au total, 60 % des

Pour en savoir plus...

■ « Dépenses d'investissements et d'études pour protéger l'environnement dans l'industrie agroalimentaire - Davantage d'investissements antipollution en 2008 », Agreste Synthèses n° 86 - 2009

■ « Les dépenses environnementales des industries agroalimentaires - Priorité au traitement des eaux », Agreste Primeur n° 229 - juillet 2009

et le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Enquêtes / Environnement

Trois quarts des investissements antipollution réalisés par les gros établissements			
Investissements et études environnementaux selon la taille de l'établissement en 2008			
En million d'euros	20 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble
Investissements spécifiques	36	104	140
Investissements intégrés	8	26	34
Total des investissements antipollution	44	130	174
Part des établissements ayant investi (en %)	31	61	42
Montant par établissement ayant investi (millier €)	86	220	157
Études environnementales	3	9	12
dont en prévision d'un investissement	2	5	7

Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

Gros investissements antipollution dans la fabrication de produits amylacés et l'industrie sucrière
Investissements et études dédiés à l'environnement selon le secteur d'activité en 2008

En millier d'euros	Total des investissements antipollution	Établissements ayant investi (en %)	Montant par établissement ayant investi	Investissements spécifiques			Études environnementales
				Total	dont destinés à la protection de l'eau	dont consacrés au traitement et élimination des pollutions	
Industries agroalimentaires	174 477	42	157	139 630	64 472	83 139	12 141
Industries alimentaires	151 143	41	155	120 486	57 218	75 761	9 666
Industrie des viandes	22 695	33	95	21 206	14 527	18 214	1 960
Industrie du poisson	3 399	50	79	2 683	2 224	1 835	234
Industrie des fruits et légumes	12 085	52	149	8 115	4 277	5 369	1 472
Industrie des corps gras	4 081	54	314	3 120	1 592	2 023	285
Industrie laitière	42 164	56	234	31 865	12 261	19 707	1 791
Travail des grains, fabrication de produits amylacés dont :	10 055	41	245	8 775	3 978	6 165	400
Fabrication de produits amylacés	7 576	100	842	6 498	3 864	5 269	104
Boulangerie-pâtisserie, pâtes	6 636	27	68	6 120	4 987	4 978	749
Autres industries alimentaires dont :	39 845	48	199	31 054	11 350	11 989	2 165
Sucrierie	17 066	84	656	11 882	2 823	2 920	671
Fabrication d'aliments pour animaux	10 183	46	123	7 548	2 022	5 481	610
Fabrication de boissons	23 334	49	177	19 144	7 254	7 378	2 475

Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP – Agreste – Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

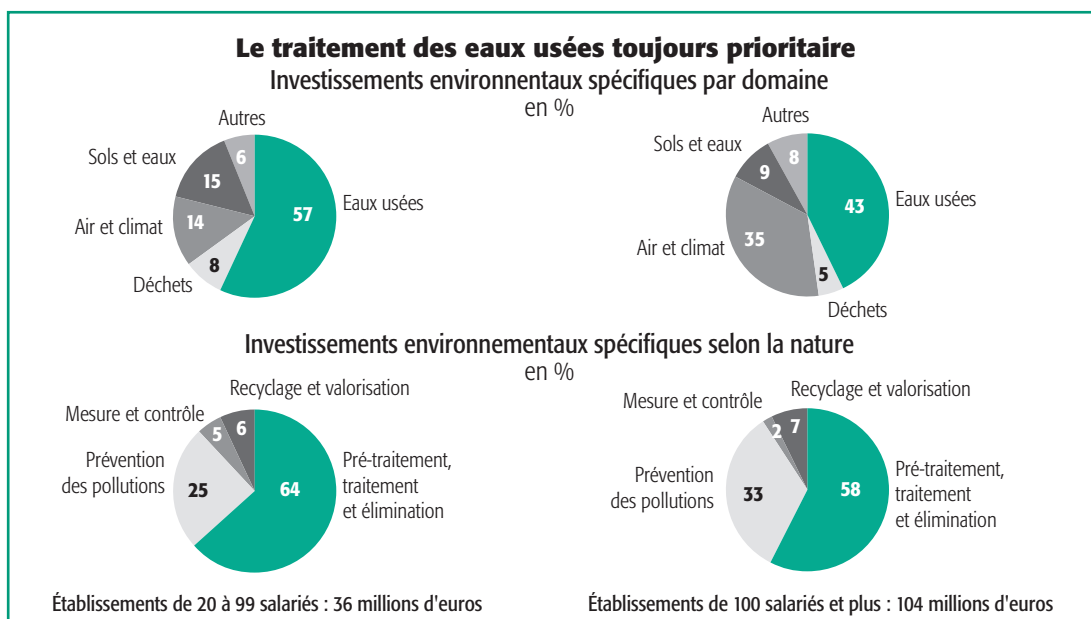
➤ sommes investies sont destinées à des opérations de pré-traitement, de traitement ou d'élimination des pollutions. Viennent ensuite les opérations de prévention des pollutions puis, de plus en plus le recyclage et la valorisation. Les investissements portant sur les déchets sont d'un montant assez peu élevé mais demeurent fréquents dans l'agroalimentaire.

Investissements variables selon l'activité

Les fabricants de produits amylacés et les sucreries, industries grosses consommatrices d'eau, continuent à investir fortement en faveur de la protection de l'environnement. Pour ces activités, l'investissement moyen est supérieur à 600 000 euros par établissement ayant investi. L'industrie des corps gras, de même que l'industrie laitière contribuent

aussi fortement à l'effort d'investissement, avec, en moyenne, 200 à 300 milliers d'euros par établissement en 2008. Mais si les investissements progressent pour le lait, ils baissent par contre fortement pour les corps gras. L'investissement moyen est faible pour les industries les plus répandues, hormis l'industrie laitière : viandes, boulangeries-pâtisseries, autres industries alimentaires.

➤



Source : SSP – Agreste – Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

> Des études pour préparer un investissement

Les établissements de l'industrie agroalimentaire ont consacré plus de 12 millions d'euros en 2008 à la réalisation d'études pour la protection de l'environnement. Plus de la moitié des sommes engagées concernent des études menées en prévision d'un investissement de protection de l'environnement. Elles sont en progression et portent, pour moitié, sur un projet lié à la problématique du traitement des eaux usées. Les autres dépenses correspondent à la réalisation d'études réglementaires, au montage des dossiers d'autorisation d'installations classées de protection de l'environnement (ICPE) ou au financement d'études d'impact d'une installation. Ces études sont majoritairement commanditées par les gros établissements.

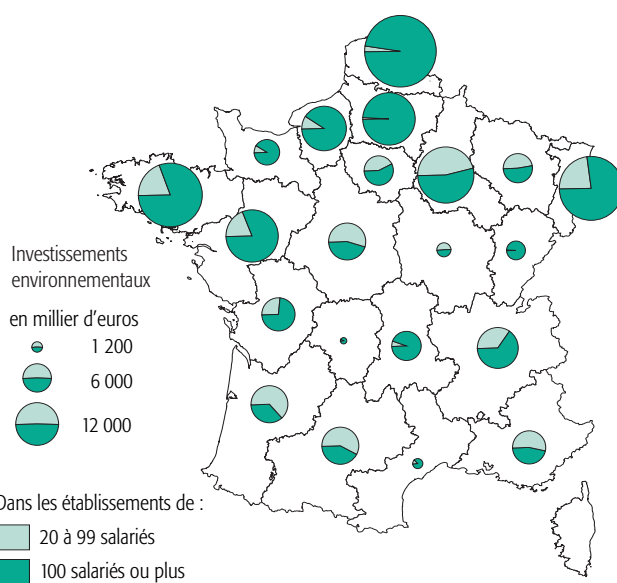
José Masero

SSP – Bureau des statistiques des structures agricoles et de l'environnement

Le nord et l'ouest du pays particulièrement concernés

■ En raison du nombre, mais aussi par la nature des établissements agroalimentaires, le nord et l'ouest du pays concentrent la majeure partie des investissements environnementaux réalisés en 2008 par les établissements de 100 salariés ou plus. Les régions Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et Picardie, du fait de la présence des

sucrieries et des fabricants de produits amylacés, de même que la Bretagne, les Pays de la Loire et, pour 2008, l'Alsace, figurent en tête pour le volume des investissements. Dans ces régions l'investissement total a porté sur plus de 10 millions d'euros, un montant supérieur à 2007.



Méthodologie

■ L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) pour ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires et les scieries. Les autres secteurs industriels sont pris en charge par l'Insee. Depuis 2005, l'enquête porte sur les établissements d'au moins 20 salariés qui exercent une activité de fabrication ou de transformation en France métropolitaine. Antérieurement, seuls les établissements d'au moins 100 salariés étaient interrogés. En 2008, 3 300 établissements répondent à ces critères, dont 200 scieries (non prises en compte dans cet article). Les établissements de 100 salariés et plus sont interrogés exhaustivement et les établissements de 20 à 99 salariés par sondage.

■ La collecte des informations relatives aux investissements et aux études est réalisée tous les ans depuis 1991. Le questionnaire est complété, tous les trois ans, par un volet consacré aux dépenses courantes. L'enquête relative à l'exercice 2008 ne porte que sur les investissements et les études. La dernière enquête complète porte sur l'exercice 2007. Les résultats sont disponibles sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Enquêtes/Environnement.

■ Les investissements pour protéger l'environnement correspondent aux dépenses occasionnées par l'achat de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par l'activité de l'établissement. Ils sont répartis entre :

- **investissements spécifiques**, entièrement dédiés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple) ;
- **investissements intégrés**, partiellement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements – dits technologies propres – correspondent à l'achat d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

■ Les études environnementales sont principalement les études en vue d'un investissement, les études d'impact, de danger ou de sûreté, les études « déchets » et les éco-audits induits par la réglementation en vigueur. On distingue deux sortes d'études : celles réalisées en vue d'un investissement, qui fournissent des indications sur le comportement futur des investisseurs et celles qui découlent des obligations des entreprises en matière réglementaire.